

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée par la Ville de Gap le 29/09/2022 pour l'achat et la maintenance de panneaux d'affichage dynamique pour Décathlon et Saint Roch ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société JSG TECHNOLOGIES (37230 Luynes) est apparue comme étant économiquement et techniquement la plus intéressante pour la Collectivité ;

DECISION

Article 1

Il est conclu un Marché à Procédure Adaptée pour l'achat et la maintenance de panneaux d'affichage dynamique pour Décathlon et Saint Roch, avec la société JSG TECHNOLOGIES (37230 Luynes).

Article 2

Le présent marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de 63 mois ferme, soit 3 mois pour l'installation, suivi de 5 ans (60 mois) de maintenance.

Article 3

Le montant total pour l'achat et la maintenance sur 5 ans des deux panneaux est de 37 500 € HT, décomposé comme suit :

	Investissement	Maintenance	Total
2022	29 100 €	840 €	29 940 €
2023		840 €	840 €
2024		2 240 €	2 240 €
2025		2 240 €	2 240 €
2026		2 240 €	2 240 €
Total sur 5 ans	29 100 €	8 400 €	37 500 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget régie d'information urbaine 2022 de la Ville de Gap (budget 11).

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 NOVEMBRE 2022

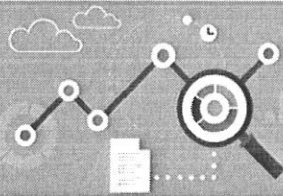
Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_11_452
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	MAPA - Écrans d'affichage dynamique Décathlon et Saint Roch
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221128-D2022_11_452-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221128-D2022_11_452-AI-1-1_0.xml	text/xml	885
Nom original :		
D_11734.pdf	application/pdf	66581
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221128-D2022_11_452-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	66581

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 novembre 2022 à 15h26min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 novembre 2022 à 15h26min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 novembre 2022 à 15h26min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 novembre 2022 à 15h26min33s	Reçu par le MI le 2022-11-29